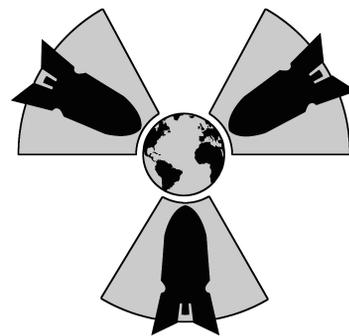


Armes nucléaires STOP

Bulletin mensuel



NUMÉRO DOUBLE SPÉCIAL TNP

Un échec à transformer

La Conférence d'examen quinquennale du Traité de non-prolifération (TNP) s'est terminée le 22 mai 2015 sans l'adoption d'un document final. Échec ou succès pour la cause du désarmement nucléaire ? Analyse.

Durant les quatre semaines qu'a duré la conférence, deux logiques se sont affrontées. Les États non-dotés d'armes nucléaires voulaient que les États dotés s'engagent sur des mesures concrètes de désarmement avec des dates limites à respecter. Mais pour les puissances nucléaires le temps n'est pas encore venu de réduire leur posture nucléaire, garante, selon eux, de la « stabilité » mondiale, ne voulant pas reconnaître qu'elles constituent au contraire un facteur d'insécurité et de risque immense. Ne voulant pas reconnaître que, loin d'exercer une réelle dissuasion, les bombes nucléaires sont pour eux l'instrument qui leur confère un pouvoir prééminent au détriment des autres États. Pour paraphraser George Orwell dans *1984*, depuis l'avènement de l'arme nucléaire, au sein de l'ONU tous les États sont égaux, mais il y en a de plus égaux que les autres...

Mais alors que nous attendions un refus du consensus de la part des États non dotés engagés en faveur d'un traité d'interdiction dans la suite des conférences sur l'impact humanitaire (cf. le précédent bulletin), le blocage de l'adoption du document final est venu des États-Unis, suivi par le Royaume-Uni et le Canada, pour une histoire de date sur une revendication récurrente depuis... 1995 ! Date depuis laquelle le principe de la tenue d'une conférence pour l'établissement d'une zone sans armes de destruction massive au Moyen-Orient avait été accepté par tous les États membres du TNP et réaffirmé lors de chacune des conférences d'examen quinquennales suivantes.

Le projet de document final prévoyait le 1^{er} mars 2016 comme date butoir pour cette conférence. Une exigence de l'Égypte. Un *casus belli* pour Israël, État nucléaire non membre du

Traité de non-prolifération, mais présent pour la première fois en tant qu'observateur.

En s'emparant de cette date butoir pour bloquer l'adoption du document final, les États-Unis opèrent un véritable détournement de la conférence d'examen. Pour quels objectifs ? Permettre à Obama de mener à son terme les négociations avec l'Iran en donnant des gages à Israël ? Détourner l'attention par rapport au refus des puissances nucléaires d'ouvrir les négociations pour un traité d'interdiction et de prendre date pour éliminer leur arsenal nucléaire ?

En opérant ainsi, les États-Unis ont en effet conduit certains États non dotés à regretter l'absence de consensus alors que le document final soumis à l'adoption des membres du TNP se trouvait, au fil des négociations, réduit à peau de chagrin, bien en deçà du document adopté lors de la précédente conférence d'examen de 2010.

Mais n'est-ce pas là une victoire à la Pyrrhus, car en exacerbant la déception de nombre d'États cela a forcément fragilisé le TNP ? Comme, par exemple, l'a souligné la représentante de l'Afrique du Sud qui a comparé le TNP à l'apartheid. « *Nous ne savons pas comment nous allons expliquer à notre peuple que nous n'avons pas pu arriver à de meilleurs résultats* », a-t-elle dit lors de la dernière session, pointant du doigt le « *manque de courage moral* » dans des domaines qui sont pourtant cruciaux pour les citoyens du monde. .../...

Sommaire

2 « Lorsque la volonté d'une petite minorité l'emporte », par **Xanthe Hall**, Allemagne

3 « Après l'échec de la non-prolifération, le temps est venu de l'interdiction de toutes les armes nucléaires », par **Rebecca Johnson**, Royaume-Uni

4 « La France veut ignorer la Cour internationale de justice », par **John Burroughs**, États-Unis

• N° 248/249 •
MAI-JUIN 2015

Bulletin mensuel édité
par **Armes nucléaires
STOP**, membre du
Réseau mondial
Abolition 2000

www.armesnucleairesstop.org

21^{ter} rue Voltaire,
75011 Paris

Tél. 06 32 71 69 90

Directrice de publication :
Bernadette Lucet

ISSN 2108-3940

CPPAP 0116G88171

Mise en page et impression
par nos soins

Dépôt légal à parution

Courriel :

[armesnucleairesstop@
orange.fr](mailto:armesnucleairesstop@orange.fr)

Abonnement 15 €

petits budgets 8 €

soutien à partir de 20 €

NOUVEAU : abonnement
électronique : 10 €

Chèques à l'ordre de :
Armes nucléaires STOP

Membre de



À noter l'attitude de la France lors de cette dernière session qui en a profité pour retirer son épingle du jeu en n'affichant pas son soutien aux États-Unis comme a pu le faire le Royaume-Uni — alors que durant les 4 semaines de la conférence, elle n'a eu de cesse de faire preuve d'arrogance vis-à-vis des demandes de prise en compte du risque des armes nucléaires —, histoire sans doute de ménager ses relations avec les différents pays du Moyen-

Orient, l'Égypte comme Israël ou l'Arabie saoudite !

Toutefois, cet échec de la conférence d'examen, pourra-t-il se transformer en succès pour le désarmement nucléaire ? Oui, mais pour cela plusieurs étapes sont indispensables : que des États prennent l'initiative de convoquer la conférence pour le traité d'interdiction ; que des pays européens rejoignent les 107 États signataires de « l'Engagement humanitaire »

initié par l'Autriche en décembre 2014 à l'issue de la troisième conférence sur l'impact des armes nucléaires ; et surtout, que les opinions publiques s'insurgent contre leurs gouvernements addicts à leurs bombes atomiques.

Patrice Bouveret,
*directeur de l'Observatoire
des armements*

Lorsque la volonté d'une petite minorité l'emporte

Malgré l'échec de la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) de 2015 à New York qui n'a pas abouti à un document final après quatre semaines de discussions, la société civile demeure optimiste. Pourquoi ?

Parce que le but est atteint avec plus de 100 signataires de l'« Engagement humanitaire » proposé par l'Autriche, c'est-à-dire par la majorité des États. Ce nombre a atteint 107 États, une victoire majeure du nouveau mouvement pour « combler le vide légal » de l'article 6 du TNP, en s'accordant pour un traité d'interdiction et d'élimination des armes nucléaires.

En fait ce n'est pas malgré la Conférence mais à cause d'elle que ce nombre a été atteint. En effet, la frustration des États non-nucléaires dans ce disfonctionnement du TNP les a convaincus de la nécessité d'un nouveau processus pour atteindre le désarmement. Ils ont exprimé un ensemble incontournable d'arguments basés sur l'impact humanitaire et le risque croissant d'utilisation d'armes nucléaires prouvant la nécessité de « mesures concrètes » pour arrêter la course aux armements et commencer des négociations pour un traité soumis à vérifications.

Cependant, les interventions, aussi bien collectives qu'individuelles, exprimées par la très grande majorité, ont été balayées par les États du P5 comme de fastidieuses mouches du coche. La France a affirmé qu'il n'y a rien de nouveau sur l'impact humanitaire et que

les risques d'explosions nucléaires n'ont pas augmenté. Les États-Unis ont refusé toute mention, même indirecte, d'un traité d'interdiction. Le Royaume-Uni a répété qu'il garderait ses armes « aussi longtemps qu'il le faudra ». La Russie a nié l'existence de tout blocage au désarmement.

L'Union européenne (UE) et les « États du parapluie » comme on les appelle (Otan, Japon, Australie, Corée du Sud) ont essayé d'être conciliants mais en fait ils ont soutenu à plusieurs reprises les États nucléaires. Nous ne savons pas exactement qui a rédigé le document final qui a fini dans une poubelle, mais probablement l'Australie en a fait une première version qui a trouvé le soutien de l'Allemagne et des Pays-Bas qui argumentaient en faveur d'un « compromis ». L'UE a été bien verrouillée par la France qui a même proposé d'amoindrir les « conséquences humanitaires » en les qualifiant non pas de « catastrophiques » mais de « sévères ». Dans une session parallèle de l'Union européenne, « un acteur de la non-prolifération », il a été conclu que la région, du fait qu'elle est trop hétérogène, ne peut que souscrire un document sur le plus petit dénominateur commun, ce que souhaitait précisément la France. Le problème du consensus au TNP se retrouve dans l'UE : en fait plutôt sous une forme de veto que ce qui pourrait ressembler à un vrai consensus.

Il a été surprenant que les États nucléaires n'aient fait aucun effort pour rédiger un document final à leur entière convenance (et extrêmement décevant pour l'écrasante majorité) et

qu'ils aient laissé Israël, un État non-membre du TNP, orienter le vote final. Tout le processus du TNP — et de ses suites — a été abandonné à cause de la controverse sur la conférence de zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Afrique du Sud a fait deux interventions exceptionnelles. Dans celle du 14 mai, elle a demandé pourquoi la sécurité des États nucléaires aurait plus de valeur que la sécurité des États non-nucléaires. Et s'ils ne veulent pas renoncer à l'utilisation de leurs armes nucléaires dans toutes circonstances, alors dans quel cas ils les utiliseraient ? Cette question, répétée plusieurs fois, n'a jamais eu de réponse.

Dans son intervention de clôture, l'Afrique du Sud a comparé, avec une grande pertinence, le TNP à l'apartheid « qui a dégénéré dans une oligarchie, où la volonté d'une petite minorité l'emporte même lorsqu'elle est dénuée de sens moral ». L'ambassadeur a souligné qu'il était temps de chercher ailleurs pour un nouveau processus de désarmement, sans toutefois proposer d'accueillir une nouvelle conférence dans ce but. L'heure est venue pour ce faire. Cela devrait arriver en cette année des 70 ans des bombardements d'Hiroshima et Nagasaki.

Xanthe Hall,
*présidente de l'Association des
médecins pour la prévention de la
guerre nucléaire en Allemagne*

Après l'échec de la non-prolifération, le temps est venu de l'interdiction de toutes les armes nucléaires

Après quatre semaines d'interventions aux Nations Unies, la Conférence d'examen 2015 du Traité de non-prolifération (TNP) a échoué à obtenir un consensus sur les façons de faire avancer le désarmement, la sécurité, la non-prolifération, le Moyen-Orient, l'énergie nucléaire et les problèmes de sûreté.

Alors que la France et la Russie avaient joué un rôle majeur pour promouvoir l'énergie nucléaire et empêcher des propositions de désarmement nucléaire, ce furent les États-Unis, suivis par le Royaume-Uni et le Canada, qui ont bloqué l'adoption du document final proposé par le président.

Ostensiblement, l'échec a eu pour cause le refus de la part de trois États d'accepter l'organisation, avant le mois de mars 2016, d'une nouvelle conférence pour l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Israël, qui a construit son arsenal nucléaire en dehors du TNP, ne fut pas le seul État à pousser un soupir de soulagement lorsque les États-Unis ont annoncé leur décision de blocage du document final. En 2015, tout comme en 2010, la France et les autres États nucléaires avaient fait retirer du document final les engagements les plus concrets pour des mesures de désarmement progressif. Si la conférence de 2016 sur le Moyen-Orient avait été adoptée, les États non-nucléaires auraient été conduits à accepter des positions très en retrait alors qu'ils ne le souhaitaient pas. De ce fait, ils furent soulagés de pouvoir éviter ce genre de piège bien connu.

Au lieu de cela, à l'initiative d'Alexander Kmentt pour l'Autriche, la majorité des nations « libres de nucléaire » ont décidé de prochaines étapes que le *Washington Post* décrit comme le « soulèvement chez les groupes de la société civile et la coalition de 107 États pour recadrer le débat sur le désarmement comme une question urgente de la sécurité, de la moralité et du droit humanitaire ».

L'ambassadeur Kmentt a souligné que le TNP présente intrinsèquement « une fracture avec la réalité, une fracture de crédibilité, une fracture de la confiance et une fracture morale ».

Lorsque la Conférence du TNP s'est terminée le 22 mai, 107 nations avaient signé un « Engagement humanitaire » révolutionnaire qui prévoit de « combler le vide légal pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ». Pour ICAN, qui a joué un rôle stratégique clé depuis 2010, l'étape prochaine devrait voir un groupe d'États leader organiser des négociations pour obtenir un traité à validité universelle d'interdiction des armes nucléaires. C'est l'objectif d'ICAN qui a inspiré un réseau mondial d'ONG et de militants dans la société civile, qui a fourni des idées et aidé à des partenariats pour renforcer la volonté politique et le courage des nations et les convaincre à signer l'« Engagement humanitaire ».

Les stratégies de désarmement humanitaire ayant pris racine et s'étant développées en crédibilité, les États nucléaires ont réagi en augmentant la pression pour empêcher d'autres gouvernements d'être leader ou de s'associer aux étapes futures. Les failles du

TNP s'aggravent non pas du fait des initiatives de désarmement, mais à cause de contradictions profondes, et spécialement celle du statut accordé aux États nucléaires, membres ou non-membres du TNP, aux détriments des besoins de sécurité et des intérêts de la vaste majorité des États qui, eux, sont « libérés » du nucléaire.

Il est tout de même paradoxal que malgré les efforts du P5 pour discréditer l'engagement humanitaire, celui-ci apparaisse comme l'unique document positif et tangible de la Conférence d'examen de 2015. Après avoir travaillé dans le cadre du TNP de façon aussi constructive que possible pendant 40 ans, les signataires de l'engagement humanitaire doivent maintenant mettre au point une stratégie qui définisse une mise en œuvre pratique et réelle pour une négociation d'un traité d'interdiction. À la différence du TNP, ce processus doit être ouvert à tous les pays, et aucun ne doit pouvoir le bloquer.

Rebecca Johnson,
directrice de l'Institut Acronyme, et
membre du Groupe de pilotage
international ICAN

6-9 août 2015 participez au jeûne-action international pour abolir les armes nucléaires

6 jeûnes-actions seront en étroite liaison :

- **PARIS**, place de la République ;
- **DIJON-Valduc**, devant la base de modernisation des armes françaises et anglaises ;
- **BORDEAUX-Le Barp**, à proximité du laser Mégajoule ;
- **BÜCHEL**, devant la base des bombes nucléaires de l'Otan en Allemagne ;
- **LONDRES**, devant le Parlement au Royaume-Uni ;
- **LIVERMORE**, devant le laser NIF en Californie, États-Unis.

POUR EN SAVOIR PLUS : www.vigilancehiroshimanagasaki.com

CONTACT : Dominique Lalanne, do.lalanne@wanadoo.fr • 06 32 71 69 90

La France veut ignorer la Cour internationale de justice

En avril 2014, la République des Îles Marshall a déposé une plainte à la Cour internationale de justice (CIJ) contre la France et les huit autres États nucléaires pour non-respect de leur engagement au désarmement nucléaire et à l'arrêt de leur course aux armements en violation du Traité de non-prolifération (TNP) et du droit international.

En 1973 l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont attaqué la France devant la CIJ du fait de ses essais nucléaires en Polynésie « occupée » par la France. Quelques années plus tôt, la France avait accepté la juridiction contraignante de la Cour, ce qui signifiait qu'elle s'engageait à en respecter les décisions si la partie opposée s'engageait à faire de même. Néanmoins la France a refusé de venir défendre son programme d'essais nucléaires. Elle a simplement envoyé une lettre affirmant que la Cour était incompétente

pour prendre des décisions dans un tel cas, et par la suite elle a retiré sa déclaration. En 1974 la Cour a clos le dossier parce que des hauts fonctionnaires français avaient déclaré que la France ne ferait plus de tests aériens.

Du fait que la France n'accepte toujours pas la juridiction contraignante de la CIJ dans les cas portant sur les armes nucléaires, elle n'est pas obligée de défendre sa position, bien qu'elle le pourrait dans une procédure standard limitée à ce cas spécifique. Le cas est identique pour les autres États nucléaires qui n'ont pas reconnu non plus la juridiction contraignante de la Cour : les États-Unis, la Russie, la Chine, Israël, et la Corée du Nord.

La République des Îles Marshall presse donc la France, et les autres États qui se trouvent dans la même situation, de venir volontairement devant la Cour pour leur défense. Après tout, la France prétend être en conformité avec l'obligation de l'article VI du TNP de négocier « de bonne foi » son désarmement nucléaire et être en accord avec les lois internationales. Alors, pourquoi ne pas défendre sa position devant la Cour ?

Les procès devant la CIJ concernent aussi trois États nucléaires qui ont accepté la juridiction contraignante de la Cour, le Royaume-Uni, l'Inde et le Pakistan. Les auditions devraient commencer début 2016 pour statuer de la recevabilité sur le fond. Les Îles Marshall ont aussi attaqué les États-Unis devant une Cour fédérale de District. En janvier, la Cour de District a classé l'affaire pour motif qu'elle n'a pas de compétence pour obliger les États-Unis au respect de l'article VI du TNP. La République des Îles Marshall a donc soumis le cas à une Cour de plus haut rang.

La République des Îles Marshall attaque sur des questions très importantes. Une demande centrale concerne l'obligation faite par l'article VI du TNP aux 5 membres nucléaires d'entamer des négociations multilatérales pour l'élimination de leurs armes nucléaires et ceci dans un avenir

proche et pas « aux calendes grecques ». Les Îles Marshall affirment aussi que planifier et financer une maintenance des arsenaux nucléaires sur le long terme est contraire à l'obligation de désarmement nucléaire de l'article VI et par conséquent contraire à l'exigence fondamentale de « bonne foi » de la part de la loi internationale. Dans le cas des États nucléaires non membres du TNP — Israël, Pakistan, Inde et Corée du Nord —, les lois internationales doivent s'appliquer de la même façon. Ces lois internationales impliquent aussi la cessation de la course aux armements, elles sont particulièrement pertinentes pour l'Inde et le Pakistan qui augmentent leurs stocks de matières fissiles et le nombre de leurs têtes nucléaires, et qui améliorent et diversifient leurs arsenaux.

Le peuple des Îles Marshall a souffert des nombreux essais nucléaires effectués par les États-Unis alors que leur pays était sous tutelle des Nations Unies. À ce titre la République des Îles Marshall est particulièrement bien qualifiée pour défendre les intérêts de la communauté internationale, soucieuse comme elle du respect des obligations fondamentales et dans le but d'éviter une utilisation d'armes nucléaires qui aurait un impact négatif sur le monde entier. Comme l'a dit le ministre des Affaires étrangères, Tony de Brum, lors du dépôt de plainte : « Notre peuple a souffert de dommages catastrophiques et irréparables de la part de ces armes et nous nous engageons à lutter pour que personne d'autre sur la Terre ne soit plus jamais victime de ces atrocités. »

John Burroughs,

directeur exécutif du Comité des juristes sur la politique nucléaire, basé à New York, office de l'ONU ; de l'Association internationale de juristes contre les armes nucléaires ; et membre de l'Équipe légale internationale de la République des Îles Marshall.

*Plus d'information sur :
www.lcnp.org/RMI et
www.nuclearzero.org*

ACTION DE VIGILANCE POUR L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES Jeûne et présence d'interpellation à Paris vendredi 3 juillet 2015

- de 8 h à 9 h, pl. J.-Bainville (M^e Solférino)
Tenue noire vivement souhaitée !
- entre 9 h et 12 h, rdv au bistrot d'en face (côté n° pairs du bd. St-Germain) pour bilan...
- de 12 h à 13 h, rdv 12 h sur terre-plein angle bd St-Germain et rue Université.
- de 13 h 30 à 15 h 30, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 10 place du Panthéon.
- de 16 h à 17 h, pl. J.-Bainville (M^e Solférino)

En soutien à l'action non-violente sur place vous êtes invités à **jeûner** sur votre lieu de vie ou à être en **union de pensée** avec les jeûneurs.

Dans un cas comme dans l'autre, vous êtes invités à le faire savoir, avant le 2 juillet, à :
marie-claude.thibaud@wanadoo.fr
ou au 06 71 60 05 46

Photos :
www.vigilancehiroshimanagasaki.com

Pour suivre l'actualité : www.armesnucleairesstop.org

Armes nucléaires STOP, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris - France